

TRAVAIL DE RECHERCHE

ANALYSE D'UN CAS CONCRET EN VUE D'APPREHENDER LE CADRE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES HABITANTS AU QUÉBEC

Le Québec a ratifié plusieurs conventions internationales relatives aux Droits Humains et il est tenu d'être conforme au droit qui résulte de ces dites conventions aux fins de son droit interne. En effet, des conventions internationales relatives aux droits de la personne ont été ratifiées en regard des engagements de la Tunisie en matière de Droits Humains.

Le présent cas concret s'inscrit dans le cadre de travail de protection et de promotion des Droits Humains au Québec et notamment des droits des Personnes Visées par la Loi (PVI) aux fins de la ratification de l'article 17 de la Déclaration des Nations Unies de 1948, la Convention américaine.

Afin de mener à bien cette recherche, l'Université Laval, le Centre de Recherche en Éducation Justice (CREJ) et le programme de recherche en éthique juridique s'associent.

Objectifs/prévisibles attendus de la recherche(s) réalisée(s)

- Une prise en compte systématique globale sur l'état des Droits Humains des PVI au Québec,
- Une information complète et globale sur les différents mécanismes de protection et de promotion des Droits Humains des PVI au Québec,
- Une évaluation critique permettant d'identifier les forces et les faiblesses de la manière dont les termes de concertation de concert, de concerting et de protection, sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent les droits humains des PVI au Québec,